

Analyse des données de vente de produits phytopharmaceutiques en 2016 dans la région Nouvelle-Aquitaine

En 2016, la quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole en région Nouvelle-Aquitaine est en augmentation de 6 % par rapport à 2015 avec des situations hétérogènes entre départements. Elle est revenue au niveau de 2013.

Les fongicides, qui enregistrent une hausse des ventes de 21 %, sont les premiers contributeurs à la hausse des ventes de produits phytopharmaceutiques. Le contexte climatique de l'année 2016, avec un excès d'eau au printemps, a favorisé le développement des maladies fongiques et explique cette augmentation. En revanche, on note une évolution significative à la baisse des ventes d'herbicides de 5 % ainsi qu'une faible évolution du niveau de celles des produits classés CMR qui augmente par rapport à 2015 mais reste inférieur au volume des ventes de 2013.

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Le Pastel
22, rue des Pénitents Blancs
CS 13916

87039 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 12 00 00

Site de Bordeaux :
51, rue Kiéser - CS 31187
33077 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 00 42 00

Site de Poitiers :
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 03 11 00

Site internet :
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

2016 Une année assez douce et des précipitations très mal réparties

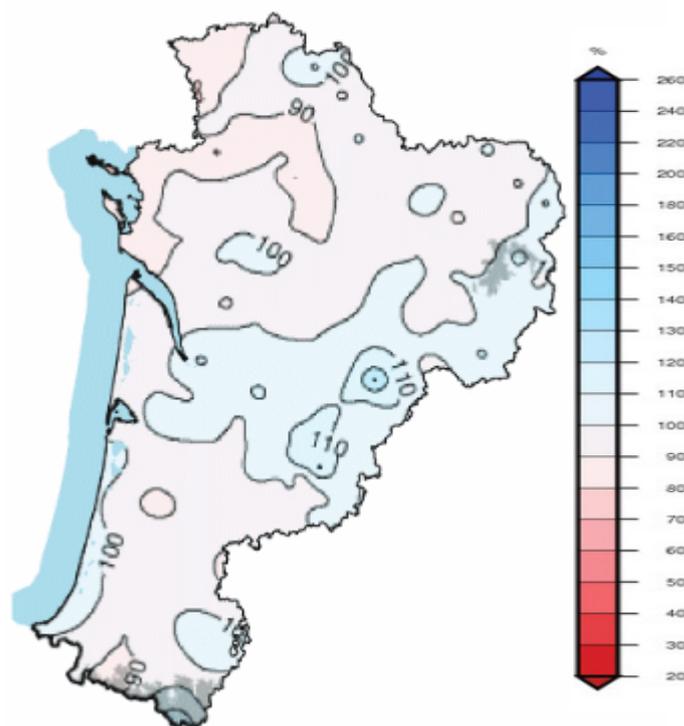
En 2016, la température en Nouvelle-Aquitaine a été généralement supérieure à la normale. La pluviométrie fut contrastée au fil des mois, l'ensoleillement également.

Comme l'année précédente, 2016 a été une année chaude avec une température moyenne annuelle régionale de 13,2°C dépassant de 0,5°C la moyenne trentenaire. Des températures sensiblement supérieures aux normales ont été enregistrées en janvier et février ainsi qu'en août et septembre.

Les précipitations ont été très inégales, excédentaires au premier semestre avec notamment des cumuls mensuels importants en janvier, février puis mai. En lien avec les précipitations, l'ensoleillement a été très faible en mai et juin. En revanche, le deuxième semestre a été marqué par une sévère sécheresse estivale (déficit pluviométrique et chaleur).

En cumul annuel, les précipitations ont été proches de la moyenne trentenaire (823 mm contre 873 mm), un peu inférieures au nord et au sud de la région mais légèrement supérieures au centre est de la région.

Rapport entre la hauteur de précipitation de l'année 2016 et la moyenne annuelle de référence (1981-2010)



Source : Météo France

LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET SANITAIRE EN 2016

Le climat de la campagne 2015/2016 se caractérise par une fin d'hiver douce et humide favorable au développement des cultures, un excès d'eau au printemps puis des températures élevées et de la sécheresse en été. Parallèlement, en moyenne, la pression parasitaire est inférieure ou égale à celle de l'année précédente pour les grandes cultures, plus marquée pour certains fruits ou légumes. Une pression plus élevée de Botrytis et du Mildiou affecte le vignoble.

Grandes cultures : de très mauvais rendements.

Les conditions climatiques de l'hiver, douces et humides, ont été favorables au développement des cultures. Leur développement végétatif était satisfaisant jusqu'à l'arrivée de fortes pluies en mai. Celles-ci conjuguées à un fort déficit d'ensoleillement à la fin du printemps ont eu de lourdes conséquences sur les rendements. Les dommages les plus importants ont été constatés dans le nord de la région notamment sur les blés et le triticale.

Pour le blé tendre, le rendement moyen régional n'est que de 55 q/ha, très inférieur à la moyenne quinquennale (63 q/ha). Pour le blé dur, la perte de rendement est encore plus importante (-25%). Le triticale a été aussi fortement pénalisé avec une production en baisse de 28 % par rapport à 2015. Les orges ont été moins affectées par les conditions climatiques du printemps (-5%). Seul, le colza est la culture d'hiver qui a obtenu les meilleurs résultats avec, pour la région, une progression de la production de près de 10%. La campagne céréales à paille a été marquée principalement par une forte présence de pucerons en automne donnant lieu au printemps à de nombreux symptômes de jaunisse nanisante de l'orge (JNO) sur blé tendre et orge, des attaques importantes de piétin verse sur les parcelles les plus

sensibles, une pression septoriose élevée et des attaques de piétin échaudage importantes.

Les cultures implantées au printemps ont d'abord souffert d'un excès d'eau en début de cycle puis des températures élevées et de la sécheresse en été. Ces conditions ont pénalisé le maïs grain lorsqu'il n'était pas arrosé. En culture irriguée, le maïs a mieux résisté. Toutes surfaces confondues, le rendement moyen régional est de 84 q/ha et se situe très en retrait de la moyenne quinquennale (95 q/ha). La baisse de production par rapport à l'année 2015 est importante, elle dépasse 18 %.

Pyrales et sésamies demeurent les principaux ravageurs du maïs. Pour la pyrale la fréquence d'attaque est globalement proche de 2015. Le secteur des sables reste indemne. Les secteurs de la Vallée de Garonne et du Sud Adour sont les plus concernés par l'attaque en 2016, en hausse. Sur les autres secteurs, elle est en baisse. La fréquence d'attaque par la sésamie est significativement en baisse. Mis à part les secteurs Béarn et Gaves et Nord Gironde, l'intensité d'attaque baisse dans tous les secteurs. En vallée de Garonne et du Dropt, l'intensité est divisée par 2 et par 3 sur le secteur Sables des Landes. La pression est identique à 2015 en Sud Adour.

Fruits et légumes : un bilan plutôt satisfaisant

Les mauvaises conditions climatiques du printemps avec de la fraîcheur et un manque d'ensoleillement ont fortement pénalisé les récoltes de melon. La campagne 2016 se caractérise par des attaques de ravageurs faibles à moyennes mais aussi par une forte présence d'oïdium, avec des intensités qui restent moyennes. L'hiver doux a été favorable au maintien des populations de ravageurs sur la fraise. La pression exercée par *Drosophila suzukii* est similaire à celle de 2015. Il en est de même pour les punaises et pucerons sur tomates et aubergines.

Surfaces des principales cultures par département en Nouvelle-Aquitaine en 2015 et 2016

unité : milliers d'ha

	SAU		dont céréales		oéloprot.		Vigne		Légumes		Fruits		Surface tjrs en herbe	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Charente	374,4	372,1	140,9	141,0	54,1	53,2	40,6	42,0	0,5	0,4	0,9	1,0	54,7	54,3
Charente-Maritime	442,5	442,1	220,6	215,8	73,6	74,5	40,1	41,0	1,7	1,8	0,8	0,8	55,4	55,6
Deux-Sèvres	464,9	463,1	187,8	184,7	64,0	63,5	1,0	1,0	2,1	2,0	1,0	1,0	77,5	77,3
Vienne	477,7	477,3	241,1	244,6	90,6	88,9	1,5	1,3	1,8	1,8	0,2	0,2	38,8	38,6
Dordogne	367,7	371,3	81,9	80,9	20,3	20,5	12,1	12,1	1,0	1,0	10,0	10,8	160,8	163,0
Gironde	266,9	274,8	43,4	43,8	7,3	6,9	119,8	119,8	7,8	8,1	1,6	1,5	63,0	67,2
Landes	218,1	220,3	130,8	130,5	12,4	15,4	2,0	1,9	17,5	18,6	1,0	1,0	15,8	13,9
Lot-et-Garonne	284,9	290,3	118,5	118,5	56,7	58,2	6,4	6,3	6,1	5,9	14,3	16,1	29,7	32,0
Pyrénées-Atlantiques	432,3	432,7	97,1	97,8	11,8	13,2	2,7	2,7	2,3	2,5	0,7	0,7	228,0	223,5
Corrèze	232,3	238,7	13,5	15,4	0,3	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	3,2	3,1	178,3	163,0
Creuse	325,2	330,2	37,8	38,6	3,3	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	219,5	218,6
Haute-Vienne	319,5	320,3	39,7	42,0	4,0	3,6	0,0	0,0	0,1	0,1	1,0	0,8	167,0	142,3
Nouvelle-Aquitaine	4 206,4	4 233,2	1 353,0	1 353,4	398,2	402,1	226,5	228,3	41,0	42,2	34,6	37,1	1 288,4	1 249,5
Nouvelle-Aquit / France (%)	14,6	14,6	14,1	14,1	15,6	15,6	28,9	28,9	19,4	19,9	18,1	18,4	13,9	13,4

Source SAA 2015 semi-définitive et SAA 2016 provisoire

Pour la prune à pruneau, la récolte s'est déroulée dans des conditions optimales du fait de l'absence de pluies. Les rendements sont exceptionnels et inégalés sur ces dix dernières années. Les niveaux de populations observés du flatide pruineux *Metcalfa pruinosa* ont été supérieurs à ceux de 2015.

En fruits à pépins, les conditions météo de l'hiver ont été favorables à une maturité très précoce des femelles de psylle sur poirier et des périthèces de tavelure sur pomme et poire. Le printemps frais et bien arrosé favorise les maladies fongiques mais limite le développement des chenilles foreuses des fruits, carpocapse des pommes et tordeuse orientale. Les températures élevées de l'été ont occasionné de nombreuses brûlures sur les fruits. Les conditions printanières douces et humides ont été favorables à l'expression des symptômes de PSA sur kiwi, dès début février. Les symptômes sont régulièrement observés dans les parcelles mais la protection préventive a limité les dégâts.

En fruits à coques, la production est en baisse. Elle a été souvent pénalisée par la sécheresse et les maladies. La pression en ravageurs exception faite pour le balanin a été faible en 2016. Certains ravageurs à cycle estival se sont développés tardivement avec des températures en juin inférieures à la normale et une pluviométrie élevée. Les populations de balanin sont fréquemment observées en 2016 avec des populations et des dégâts notables sur un grand nombre de parcelles. Le printemps pluvieux a été favorable à une pression importante des maladies comme anthracnose à sphaceloma et Fomitiporia.

Pour les légumes de plein champ, la pression mildiou a été très forte sur tomate d'industrie, avec des répercussions importantes sur la production entraînant des pertes de rendement. Les populations de pyrale, de vers gris, de taupins et scutigérelles sur maïs doux ont été légèrement inférieures à celle de 2015. Pour la carotte, le développement d'oïdium et d'adventices, comparativement à 2015, a été supérieur. La gestion des adventices dans certaines parcelles a été parfois difficile avec une recrudescence de *Datura*, notamment sur haricot vert.

Vigne : une récolte 2016 affectée par les conditions climatiques en Cognac

Dans le Cognacais, le début de campagne a été marqué par des gelées suivies de violents orages de grêle qui ont causé des dommages importants aux vignes. Malgré la sécheresse, les conditions climatiques de l'été ont été assez favorables et ont facilité les vendanges. Des orages de grêle tardifs ont touché, toutefois, des secteurs déjà antérieurement concernés par les incidents du printemps, favorisant le développement de foyers de botrytis dans certaines parcelles. Les résultats sont au final très hétérogènes et fonction de la situation des parcelles.

Les accidents climatiques ont eu de moindres conséquences dans les autres vignobles de la région même si des parcelles de Madiran, Tursan et Graves de Vayres ont été touchées par des orages de grêle. Les pluies du **printemps** ont généré une forte pression du mildiou qui s'est installé petit à petit sur les vignobles. Si les parcelles indemnes de symptômes sont rares, les dégâts ont été globalement contenus. En Gironde,

les tordeuses, principalement Eudémis, ont créé la surprise en s'installant sur des secteurs jusque-là indemnes et par la taille des populations extrêmement importantes en 2^{ème} et 3^{ème} génération. Les dégâts directs ont été localement importants mais la pourriture grise, absente du millésime 2016, n'a pas aggravé les pertes. Malgré un léger stress hydrique, le climat de l'**été** a été assez favorable à la vigne tant pour son état sanitaire que pour les volumes produits. Les vendanges se sont faites dans de bonnes conditions et les rendements ont été proches des maxima autorisés. Après une vendange 2015 correcte, la récolte 2016 approche les 8,4 millions d'hectolitres.

Méthodologie

La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les Distributeurs agréés (BNV-D) est une base, gérée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des risques (INERIS), mise en place dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006. Elle compile l'ensemble des déclarations de ventes réalisées par les distributeurs depuis 2008.

La redevance recouvrée auprès des distributeurs agréés, est calculée, d'une part, sur la base de la déclaration annuelle des ventes des distributeurs en application de l'arrêté annuel fixant la liste des substances actives (SA) soumises à la redevance et d'autre part, le taux de redevance (fonction du classement toxicologique des Substances actives).

Les déclarations annuelles s'opérant au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année effective de vente, **les données de ventes d'une année *n* ne sont pas disponibles avant le 15 décembre de l'année *n+1*.**

Les ventes sont affectées par distributeur en fonction de leur siège social sans tenir compte de leur zone d'activité qui souvent dépasse les limites départementales. A titre d'exemple, pour des produits utilisés en viticulture, il est estimé que plus de 20 % des ventes réalisées par certains distributeurs girondins concernent des viticulteurs de départements limitrophes comme la Dordogne, la Charente et la Charente-Maritime.

Les quantités de produits vendues au cours d'une campagne sont exprimées en tonnes de produits. Elles peuvent être différentes de celles réellement utilisées en raison de la variation des stocks dans les exploitations (achats réalisés en "morte saison" et utilisés l'année suivante voire deux ans plus tard). Aussi, les ventes régionales de l'année *n* ne peuvent être totalement assimilées à l'utilisation réelle des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs l'année *n*.

Les données de ventes permettent une approche soit par spécialité commerciale, soit par substance active sans possibilité d'appréciation précise de la filière d'utilisation. En effet, les autorisations de mise sur le marché de nombreux produits phytopharmaceutiques concernent une large gamme d'usage sur différentes cultures (viticulture, arboriculture, maraîchage..).

En conséquence, **les données de vente ne permettent que de donner des tendances d'utilisation des produits en fonction des caractéristiques agricoles globales d'un département et non d'établir un descriptif détaillé et fiable des utilisations par filière.**

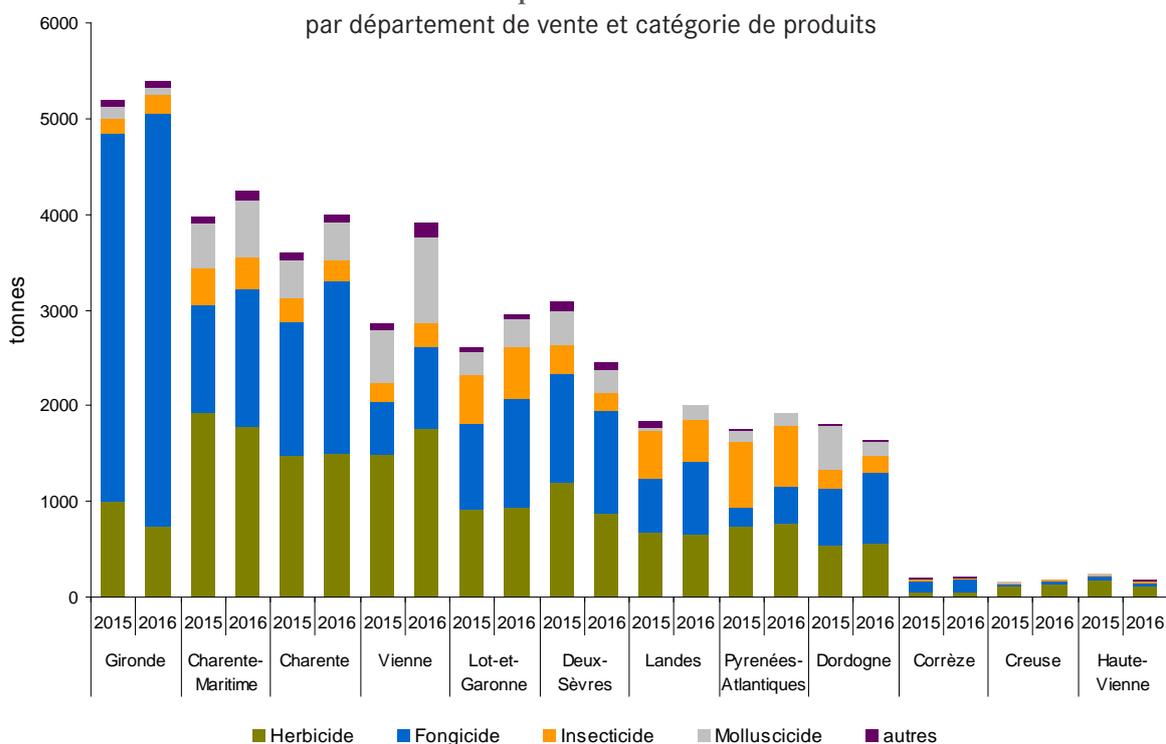
État des lieux des ventes de produits phyto-pharmaceutiques pour la Nouvelle-Aquitaine

Les données de ventes des produits phytopharmaceutiques extraites de la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (BNV-D), sont analysées uniquement sous l'angle des **quantités vendues de produits commerciaux** (et non des quantités des seules substances actives). Les données ont été croisées avec celles accessibles dans différentes bases de données et notamment celle de l'Union européenne (pesticides database), la base de donnée nationale e-phy ANSES ainsi que le guide des intrants utilisables en Agriculture Biologique.

Des ventes de produits phytopharmaceutiques globalement en hausse mais avec des évolutions départementales hétérogènes.

En 2016, la quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole dans les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 29 087 tonnes. On observe une évolution à la hausse des ventes de 6 % comparativement à l'année 2015. Une analyse détaillée montre que la progression des ventes par département est relativement diversifiée. Dans 9 départements sur les 12, les ventes de produits progressent de 4 à 26 % par rapport à 2015. La progression est de 4 % en Gironde, de 6 % en Charente-Maritime, de 7 %, en Corrèze, de 9 % dans les Landes, de 10 % dans les Pyrénées-Atlantiques, de 11 % en Charente, de 13 %

Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2015 et 2016 par département de vente et catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2015 et 2016

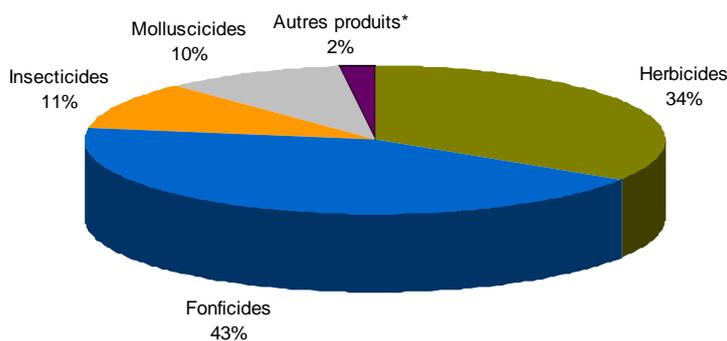
Vente selon le type de produit

unités : tonnes

	Ensemble des produits		Herbicides		Fongicides		Insecticides		Molluscicides		Autres produits*	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Charente	3 606	3 999	1 478	1 488	1 403	1 815	235	215	407	400	83	80
Charente-Maritime	3 982	4 237	1 931	1 769	1 133	1 446	380	342	461	587	77	93
Corrèze	196	211	57	45	103	132	19	19	1	1	16	14
Creuse	158	188	112	129	21	31	15	14	9	12	1	2
Dordogne	1 812	1 641	548	562	588	743	189	182	467	136	20	18
Gironde	5 198	5 385	995	737	3 847	4 315	155	184	135	85	66	63
Landes	1 834	2 005	672	665	567	750	496	442	46	141	52	8
Lot-et-Garonne	2 609	2 956	915	931	895	1 135	507	546	253	303	38	41
Pyrénées-Atlantiques	1 754	1 921	740	780	202	369	684	650	118	116	10	6
Deux-Sèvres	3 085	2 452	1 206	873	1 133	1 061	291	211	368	225	86	83
Vienne	2 864	3 917	1 503	1 753	533	856	201	247	549	904	77	157
Haute-Vienne	254	175	175	114	37	31	26	20	13	8	3	2
Nouvelle-Aquitaine	27 352	29 086	10 333	9 846	10 464	12 685	3 198	3 071	2 827	2 918	530	567

Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2016

par catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

dans le Lot-et-Garonne, de 19 % dans la Creuse et de 26 % dans la Vienne. La forte progression de 19 % des ventes de produits en Creuse est à relativiser par les «faibles tonnages» des ventes comparativement aux autres départements de Nouvelle-Aquitaine.

Les volumes de produits phytopharmaceutiques vendus dans les 3 autres départements, Dordogne, Deux-Sèvres et Haute-Vienne sont en recul par rapport à ceux de 2015 respectivement de 9 %, 21 % et 31 %.

Analyse des quantités de produits vendues par type de produits

Les départements les plus viticoles de la région Nouvelle-Aquitaine, Gironde, Charente et Charente-Maritime restent les départements où les volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques sont les plus importants. Ils regroupent respectivement 18,5 %, 13,7 % et 14,6 % du total des ventes de la région.

A l'exception du département du Lot-et-Garonne qui conserve sa place dans le classement des départements en fonction de sa part des ventes régionales, le classement des autres départements varie par rapport à celui de 2015. Cette situation s'explique par le fait que si les cultures conduites dans ce département sont stables d'une année sur l'autre, elles peuvent varier fortement dans les autres départements notamment dans la zone de grandes cultures qui regroupe les Deux-Sèvres, la Vienne et les Landes. Les variations sont moindres également dans le département des Pyrénées-Atlantiques qui est un département essentiellement de polyculture élevage.

Les trois départements de la zone limousine, la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, où prédominent les productions animales restent logiquement en queue des volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques de la région. Leurs ventes respectives ne représentent que de l'ordre de 1 % du total des ventes même si la progression des volumes vendus comparativement à 2015 peut être forte.

Analyse de la répartition des ventes de produits en Nouvelle-Aquitaine en 2016 par catégories de produits

La part des fongicides augmente de 21 % ...

L'année 2016 est marquée par une progression significative de 21 % de la part des ventes de fongicides. En 2016, les fongicides représentent 43 % des ventes contre 38 % en 2015. Avec une progression de 2 221 T par rapport à 2015, la progression des

ventes de fongicides explique à elle seule la progression globale des ventes de produits phytopharmaceutiques de l'année 2016 qui n'est que de 1 735 T.

La progression des ventes de fongicides concerne tous les départements de la région sans exception. Elle s'explique par les conditions climatiques de l'année 2016 et la pression des maladies fongiques comme le mildiou sur vigne et légumes de plein champ ou comme la septoriose sur blé.

Trois départements, Gironde, Charente et Charente-Maritime avec respectivement 35 %, 14 % et 11% du volume total des ventes de fongicides regroupent à eux seuls plus de 50 % des ventes de cette catégorie de produits. Cette situation s'explique par la part importante que représente la viticulture dans ces trois départements et par les enjeux de la protection phytosanitaire sur cette culture face à une pression importante des maladies fongiques, du fait d'un climat océanique favorable à leur développement, notamment mildiou et oïdium.

Il faut noter que la somme des ventes de produits à base de cuivre, de soufre et de phosphonate présents dans la liste de biocontrôle représente plus d'un tiers des fongicides utilisés dans les bassins viticoles Aquitaine et Charentes-Cognac (3 329 tonnes/8 300 tonnes)

Les herbicides diminuent de 5 % passant de 38 à 34 %

En revanche, les volumes des ventes d'herbicides en 2016 sont globalement en recul dans la région Nouvelle-Aquitaine. Ils constituent néanmoins le deuxième poste de produits avec 9 846 tonnes vendues en 2016, soit 34 % des ventes contre 38 % en 2015. On observe comme en 2015, que le volume des ventes d'herbicides dans la région continue à diminuer, moins 5 % en 2016, dans tous les départements exception faite de la Vienne où elles progressent de 250 T.

Le recul des ventes est particulièrement marqué avec -25 % en Gironde où le modèle dominant en viticulture repose sur l'enherbement de l'inter-rang, voir l'entretien mécanique, couplé à un désherbage chimique sous le rang de vigne, qui tend à diminuer au profit du mécanique, ce qui conduit à une réduction significative des quantités d'herbicides utilisés.

Si l'utilisation des herbicides est globalement moins liée aux conditions climatiques de l'année, elle peut en dépendre au semis et en début de végétation pour les cultures de printemps. En outre, en plus des techniques mécaniques, les couverts végétaux composés d'un mélange de légumineuses, de graminées et de crucifères, broyés et réincorporés aux sols se développant, l'évolution des ventes à la baisse pourrait s'expliquer par un changement des pratiques. Il conviendra de suivre la tendance pour conclure sur ce point.

Le glyphosate sur la région Nouvelle-Aquitaine : le total des ventes 2016 s'élevait à 3 440 tonnes de produit contre 3 600 tonnes en 2015. Les produits à base de glyphosate représentent en 2016, 35 % des volumes des ventes d'herbicides en Nouvelle-Aquitaine.

Insecticides, molluscicides et autres produits : une part stable à 23% (24% en 2015)

Si, globalement, la part du groupe de produits constitué des insecticides, molluscicides et autres produits est relativement stable comparativement à 2015, il représente 23 % des ventes. Les ventes d'insecticides sont en recul de près de 4 %, pour un total de 3 071 tonnes vendues en 2016. Cette évolution à la baisse s'explique par le contexte climatique globalement moins favorable au développement des insectes ravageurs des cultures même si des nuances sont à faire en fonction des cultures comme pour les tordeuses de la vigne ou pour la pyrale du maïs dans certains secteurs géographiques.

Les molluscicides progressent de 3 % par rapport à 2015. Le mois de mai 2016, très pluvieux, a été favorable à la prolifération des limaces ce qui a conduit à une augmentation des traitements notamment sur les cultures de maïs, tournesol et légumes de plein champ.

Les ventes des «autres produits» de cette catégorie restent globalement stables. On observe cependant une chute importante (-72 %) des ventes de nématicides dans tous les départements et surtout en Gironde et dans les Landes où l'utilisation est historiquement la plus importante du fait de l'implantation importante des cultures légumières de plein champ ou de bulbes horticoles. Le recul des ventes pourrait être conjoncturel et lié à des difficultés d'approvisionnement en produit à base d'oxamyl suite à un accident dans son usine de production (53 T en 2015, pas de vente en 2016).

La légère augmentation des ventes de phéromones, essentiellement sur le département de la Gironde, et dans une moindre mesure en Dordogne, pourrait illustrer une progression des stratégies de lutte contre le vers de la grappe par confusion sexuelle. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions définitives à ce sujet.

Les ventes de régulateurs de croissance restent en progression avec une augmentation des volumes vendus de 19 % en 2016. Pour mémoire, une progression de 28 % des ventes a été constatée entre 2014 et 2015. Dans la Vienne, on observe que les volumes de régulateurs de croissance doublent par rapport

à 2015. Ces produits sont utilisés essentiellement sur céréales.

Cette augmentation peut s'expliquer par un développement végétatif important début avril, pouvant entraîner une verse des céréales, combiné à une augmentation de la surface de cultures céréalières dans la Vienne (+3 %) avec un recul des surfaces en maïs.

Les volumes des ventes des désinfectants et des répulsifs n'étant pas suffisamment significatifs à cette échelle, il n'est pas pertinent d'analyser ici leur progression par rapport à 2015

Classement toxicologique des produits vendus en Nouvelle-Aquitaine

L'analyse des ventes selon la classification toxicologique des produits est conduite en considérant le classement cancérigène (C), mutagène (M) ou toxique pour la reproduction (R) de la spécialité commerciale (Cf définitions dans l'encadré suivant).

A noter que dans la catégorie des produits classés CMR, aucun produit classé cancérigène de catégorie 1 (C1) ou classé mutagène de catégorie 1 (M1) n'a été vendu en Nouvelle-Aquitaine en 2016. Seuls des produits composés d'une substance active classée soit toxique pour la reproduction R1A soit classés R1B, ont été vendus.

En 2016, les ventes de produits phytopharmaceutiques présentant une classification CMR (de catégorie 1 ou 2) représentent 16,4 % du total des ventes de produits phytopharmaceutiques de la région Nouvelle-Aquitaine. La vente des produits de cette catégorie progresse de 2 % et donc de manière moins marquée que les autres catégories de produits (6% pour l'ensemble des produits phytopharmaceutiques). Ils représentent 17,6 % du volume total des ventes contre 15,8 % en 2015. Les produits de la catégorie 1 des CMR ne représentent que moins de 1 % du volume total des ventes.

L'évolution des ventes de cette catégorie de produits est très hétérogène d'un département à l'autre. Une analyse de l'évolution des ventes d'une année sur l'autre dans certains départements comme la Creuse n'est pas pertinente compte tenu de la faiblesse des volumes de ventes. Certains départements voient leurs ventes augmenter jusqu'à + 38 % dans la Creuse pour un total de vente de 30 T, + 38 % pour les Pyrénées-atlantiques, pour un total de 169 T, + 23 % pour le Lot-et-Garonne pour 457 tonnes et 37 % dans la Vienne pour 697 tonnes.

Les volumes des ventes des produits de cette catégorie recule nettement en Gironde, dans les Landes et dans les Deux-Sèvres, respectivement de 19, 28 et 17 %. Dans les Landes, cette évolution (- 40 tonnes) s'explique notamment par un recul marqué des ventes de nématicides. En Gironde, on observe un recul de 200 tonnes et dans les Deux-Sèvres de 100 tonnes. Les évolutions s'expliquent par un recul significatif des ventes d'herbicides y compris ceux qui relèvent de cette catégorie CMR.

Les produits de la catégorie dite CMR vendus en 2016 en Nouvelle-Aquitaine correspondent pour 78 % d'entre eux à des fongicides et pour 19 % à des herbicides. Les insecticides et molluscicides de cette catégorie représentent, respectivement, 2 % et 1 % des volumes des ventes de la catégorie des produits CMR.

On constate une légère progression des ventes de produits de la catégorie CMR entre 2015 et 2016, il est notable que la progression des ventes de ces produits est nettement moins marquée que celle des autres produits (+6 % pour le total des ventes). Cette évolution peut refléter d'une part la tendance

Vente des produits phytopharmaceutiques classés T, T+ ou CMR en 2015 et 2016

Unités : tonnes, %

	2015		2016	
	Ventes CMR (tonnes)	Produits classés T, T+ ou CMR en (%) ventes totales	Ventes CMR (tonnes)	Produits classés T, T+ ou CMR en (%) sur les ventes totales
Charente	755,9	21,0	815,8	20,4
Charente-Maritime	784,0	19,7	814,7	19,2
Corrèze	51,2	26,1	51,2	24,3
Creuse	19,6	12,4	31,3	16,7
Dordogne	216,8	12,0	237,7	14,5
Gironde	1 045,6	20,1	844,3	15,7
Landes	140,5	7,7	106,5	5,3
Lot-et-Garonne	370,8	14,2	467,0	15,8
Pyrénées-Atlantiques	122,9	7,0	171,4	8,9
Deux-Sèvres	690,7	22,4	575,0	23,4
Vienne	508,3	17,7	705,7	18,0
Haute-Vienne	33,5	13,2	21,1	12,1
Nouvelle-Aquitaine	4 739,6	17,3	4 841,6	16,6

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Les produits CMR de quoi s'agit-il ?

Certains agents chimiques, à moyen ou long terme, peuvent avoir, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Ils sont dénommés agents CMR (terme issu de la réglementation sur la prévention des risques chimiques).

- Cancérigènes (C) substances ou mélanges qui peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence,

- Mutagènes (M) substances ou mélanges qui peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence,

- Toxiques pour la reproduction (R) substances ou mélanges qui peuvent porter atteinte aux fonctions sexuelles et capacités reproductives des êtres humains ou produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur leurs descendants.

La classification des molécules et mélanges se base sur leurs propriétés toxicologiques

aussi bien les effets aigus (à court terme) et chroniques (à long terme) considérés sous l'angle d'une exposition unique ou d'expositions répétées ou prolongées. Elle repose sur des règles harmonisées applicables à toutes substances et pas seulement phytopharmaceutiques, telles que fixées en application de la réglementation applicable dans l'Union européenne dite «règlement CLP». Ce règlement CLP établit les différentes catégories de danger qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. Sont ainsi définies deux catégories, la catégorie 1, qui se subdivise dans les 2 sous catégories 1A et 1B, et la catégorie 2.

La catégorie 1 regroupe des substances ou mélanges dont l'effet sur la santé est avéré ou pour lesquels il existe une forte présomption. Le classement dans cette catégorie s'appuie sur des données issues d'études sur l'homme ou l'animal mettant en évidence des résultats probants ou des liens de causalité avérés (1A)

et forte présomption (1B).

Pour la catégorie 2, l'effet sur la santé de la substance ou du mélange est considéré comme possible mais les études disponibles sont insuffisantes pour permettre de les classer dans la catégorie 1.

Les produits C, M ou R de catégorie 1 mentionnent sur leur étiquetage le terme DANGER couplé aux phrases de risque H340, H350 ou H360.

Les produits C, M ou R de catégorie 2 mentionnent sur leur étiquetage le terme ATTENTION couplé aux phrases de risques H341, H351, H361 ou H362.

Un mélange est classé comme cancérigène, ou mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 s'il contient une substance classée cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 à une concentration égale ou supérieure à un seuil de concentration fixé par le règlement CLP.

générale au retrait des substances les plus préoccupantes et d'autre part une plus grande attention des utilisateurs sur les caractéristiques des produits qu'ils utilisent.

Les produits utilisables en agriculture biologique représentent 16 % des quantités vendues

La part des ventes des produits utilisables en agriculture biologique continue de progresser. Avec 4 602 tonnes de produits vendus contre 3 537 tonnes en 2015, leurs ventes progressent de 30 %. Ils représentent 15,8 % des ventes contre 12,9 % en 2015. Tous les départements sont concernés par une augmentation des ventes de ce type de produits.

Les fongicides constituent de loin la part plus importante de ces produits : 83 % des volumes vendus (85 % en 2015). Il s'agit notamment et majoritairement de fongicides à base de cuivre et de soufre.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, les ventes de soufre augmentent de 30 % passant de 2 141 à 2 751 tonnes. Le cuivre, augmente quant à lui de 15 % (1 431 tonnes vendues en 2016).

L'augmentation des ventes de produits à base de cuivre, mais surtout celles à base de soufre, sont nettement supérieures en proportion à l'augmentation des surfaces certifiées en agriculture biologique. Elle montre que ces produits sont de plus en plus utilisés par des agriculteurs qui ne sont pas forcément en démarche de certification Agriculture Biologique.

La Gironde avec 28 % du total des ventes des produits utilisables en Agriculture biologique reste au premier rang des ventes de ce type de produit. Les volumes des ventes des produits à base de cuivre et de soufre sont prédominants et probablement très largement liés à des traitements visant la protection du vignoble, aussi bien en agriculture conventionnelle que biologique.

L'utilisation de soufre est moins marquée en Charente et Charente-Maritime du fait de l'impact organoleptique sur l'eau-de-vie d'une utilisation du soufre après le stade ouverture de la grappe.

Vente de produits phytopharmaceutiques selon l'utilisation possible en agriculture biologique en 2015 et 2016

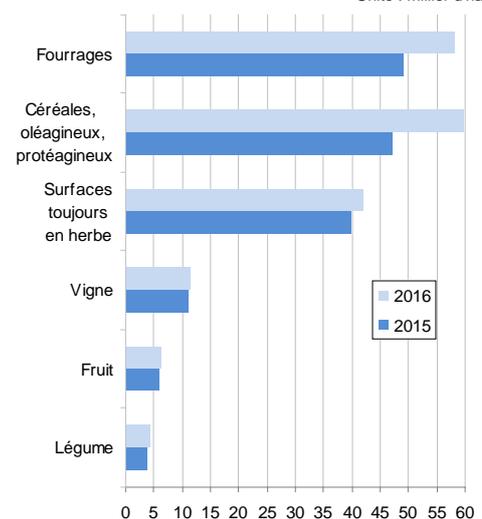
Unités : tonnes, %

	2015		2016	
	Quantités vendues (tonnes)	Part dans le total des ventes (%)	Quantités vendues (tonnes)	Part dans le total des ventes (%)
Charente	414	11,5	545	13,6
Charente-Maritime	320	8,0	449	10,6
Corrèze	43	21,9	71	33,8
Creuse	2	1,4	4	2,0
Dordogne	259	14,3	301	18,4
Gironde	1 497	28,8	1 894	35,2
Landes	45	2,4	67	3,3
Lot-et-Garonne	526	20,1	650	22,0
Pyrénées-Atlantiques	54	3,1	157	8,2
Deux-Sèvres	253	8,2	250	10,2
Vienne	121	4,2	206	5,3
Haute-Vienne	4	1,5	7	4,0
Nouvelle-Aquitaine	3 537	12,9	4 602	15,8

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

Surfaces en bio (certifiée et conversion) en 2015 et 2016, en Nouvelle Aquitaine

Unité : millier d'ha



Source : Agence Bio

LE CONTEXTE AGRICOLE RÉGIONAL

La Nouvelle Aquitaine : 15 % de la « Ferme France ».

Avec une production agricole d'une valeur de 10,6 milliards d'euros (hors subventions) en 2016, la région Nouvelle-Aquitaine se place au premier rang français et représente à elle seule, 15 % du chiffre d'affaires de la Ferme France.

Les productions végétales : les deux tiers de la valeur de la production.

Portée par les céréales et la vigne, la production végétale constitue près de 67 % de la valeur de production soit 7,1 milliards d'euros en 2016.

Cette importance des productions végétales place la Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ au rang de 4^{ème} région céréalière d'Europe,
- ✓ à la première place française et européenne en matière de maïsiculture, 1^{ère} région française et seconde européenne, pour la culture du tournesol,
- ✓ 2^{ème} vignoble français derrière la région Occitanie et 3^{ème} vignoble européen en surface après l'Espagne. C'est le 1^{er} vignoble en valeur de production aussi bien français qu'europpéen.

Une région caractérisée par une grande diversité d'agricultures

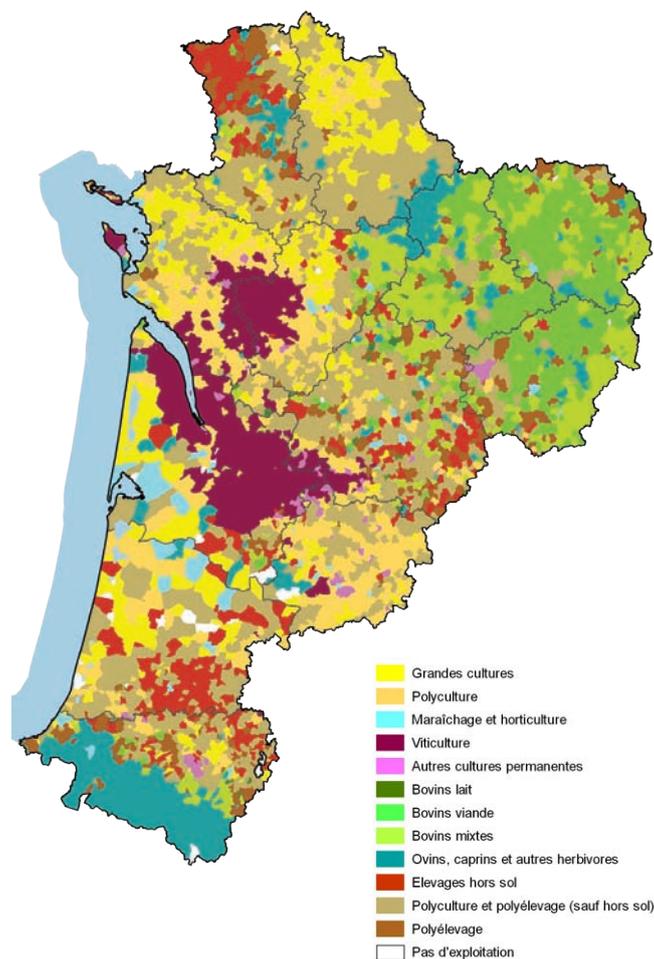
La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une grande diversité de productions agricoles qui oriente les types et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus. Elle peut se découper en quatre secteurs agricoles :

- ✓ Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne.
- ✓ Des plaines de la Vienne et de la Charente, jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- ✓ Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux-de-vie.
- ✓ Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. La culture du maïs y est également fortement présente, souvent en monoculture, notamment dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.

Cette description macroscopique ne doit pas occulter des bassins de production comme les productions fruitières dont la pomme, localisées autour de Brive, en Gâtine dans les Deux-Sèvres et en Lot-et-Garonne et la prune d'Ente autour d'Agen. A noter également les cultures maraîchères, représentant au plan national 20 % des surfaces, très présentes dans les Landes et dans une moindre mesure, en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

Ces caractéristiques de productions ont une incidence sur les types et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus.

Orientation technico-économique par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLAD Copyright IGN - Paris 2010 Reproduction interdite